

Contrat de prêt de clefs des salles de musique

Pour les élèves de 1^e DF, 2^e DF et 2^e, 3^e et 4^e OS Musique

Le/la soussigné/e, élève régulier-ère du Collège de Saussure se voit offrir la possibilité d'emprunter une clef pour une des salles de musique **à l'exclusion de la salle 205** (Phonothèque) sous réserve du dépôt de sa carte "*musique*" personnelle et intransmissible (à déposer à l'entrée de la salle **avant chaque répétition**).

En contrepartie, il/elle s'engage à respecter la disposition des instruments prévue par les maîtres de musique et à signaler **immédiatement** tout dégât ou désordre constaté lors de son arrivée dans la salle, au moyen de la feuille "*Avis de panne, de détérioration ou de disparition*".

En outre, tout dégât constaté après son passage lui sera facturé au prix du remplacement du matériel neuf ou de sa réparation dans des conditions optimales fixées par le Collège.

LA CLEF N'EST PAS TRANSMISSIBLE À UN TIERS PENDANT LA DURÉE DU PRÊT !

Un dépôt de **CHF 60.-** est effectué auprès de l'huissier lors de la signature du présent contrat, **accompagné d'une photo-passeport** Cette somme est restituée contre remise de sa carte "*musique*" lorsque l'élève termine son collège, le quitte ou décide de ne plus emprunter de clefs de salles de musique.

En cas de dégât ou de disparition, la direction se réserve le droit de réserver tout ou partie du dépôt aux frais de remplacement du matériel.

Nom : Prénom :

Groupe : Instrument :

Adresse :

Tél. domicile : Tel. portable :

Date : Signature de l'élève :

Pour les élèves mineurs :

Date : Signature du répondant :

Visa d'un maître de musique : Timbre de l'huissier :

Date du dépôt CHF 60.- et de la photo-passeport:

Remboursé dépôt CHF 60.- le :

Signature de l'élève :
(après remboursement)